



## Fausses déclarations de logement de ma mère

-----  
Par Salamandre

Bonjour,

Ma mère déclare aux autorités que j'habite chez elle hors ce n'est pas vrai.

Je souhaiterais savoir comment elle pourrait arrêter de m'utiliser pour ses propres intérêts.

Je précise que je ne cherche pas à porter plainte mais juste à ce qu'elle arrête car ça va me faire des problèmes.

-----  
Par jodelariege

bonjour

on suppose que le fait de vous déclarer avec votre mère à la CAF par exemple lui donne des avantages financiers?  
demandez lui déjà de déclarer à la CAF que vous n'habitez plus chez elle si elle refuse dites lui que vous allez prévenir la Caf de cette situation et si elle ne fait toujours rien contactez la Caf par lettre recommandée avec accusé de réception

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelles "autorités" ? La CAF ? Les impôts ?

Puisque vous êtes majeure, déclarez vous mêmes votre résidence principale réelle dans votre déclaration de revenus.

-----  
Par Salamandre

Sûrement la caf je ne sais pas trop. J'ai pas de déclaration de revenus et je dois plus ou moins être officiellement Sdf, j'ai rien à mon nom. Je peux contacter n'importe quelle caf avec une Ci ?

-----  
Par yapasdequoi

Comment savez vous que votre mère fait ces déclarations?

On a compris sur vos autres discussions à rallonge que vous préférez vivre sans être connue des organismes sociaux.  
Donc continuez.

-----  
Par kang74

Bonjour

Même les SDF sont domiciliés et doivent faire leurs déclarations de revenus .

-----  
Par isernon

bonjour,

salamandre,

percevez-vous le RSA ?

salutations

-----  
Par Salamandre

Je le sais car elle me l'a dit.

-----  
Par yapasdequoi

Alors dites lui que c'est inexact et que vous ferez une autre déclaration de domicile vous-mêmes à la CAF.

-----  
Par Salamandre

Non j'ai pas de rsa ni rien du tout.

Faut aller à la Caf avec un pièce d'identité car je sais pas à qui ni à quoi envoyer et j'ai pas de compte.

-----  
Par yapasdequoi

Demandez à la CAF un rendez-vous avec une assistante sociale.

Vous trouverez les coordonnées sur leur site :

[url=https://caf.fr/]https://caf.fr/[/url]

Il vous faudra un pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Si vous n'habitez pas chez votre mère et que vous êtes hébergée, la personne qui vous héberge doit vous procurer une attestation d'hébergement.

[url=https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHebergement]https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHebergement[/url]

-----  
Par Salamandre

Oui merci mais je souhaiterais juste ne pas avoir de problème à cause d'elle.!

-----  
Par yapasdequoi

Quel genre de problème ?

C'est votre mère qui peut avoir des problèmes si elle fait un fausse déclaration : elle peut être obligée de rembourser les allocations indues et sanctionnée pour fraude.

-----  
Par Salamandre

Oui pour pas que ça me retombe dessus.